



**KPMG AUDIT NORMANDIE**  
5 avenue de Dubna  
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)2 14 37 55 00  
Télécopie : +33 (0)2 14 37 57 64  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Association Académie Bach**

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013  
Association Académie Bach  
1 rue Le Barrois - 76880 Arques la Bataille  
*Ce rapport contient 11 pages*  
Référence : CDY



**KPMG AUDIT NORMANDIE**  
5 avenue de Dubna  
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)2 14 37 55 00  
Télécopie : +33 (0)2 14 37 57 64  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Association Académie Bach**

Siège social : 1 rue Le Barrois - 76880 Arques la Bataille

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Académie Bach, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes expose notamment les règles et méthodes comptables relatives au principe de continuité d'exploitation retenu pour l'établissement des comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuville lès Dieppe, le 25 avril 2014

KPMG Audit Normandie

Christine Doisy



**1 - BILAN ACTIF AU 31-12-2013**

		EXERCICE			Exercice N-1
		Brut	Amort. ou prov.	Net	
A c t i f  i m m o b i l i s é	<b>Immobilisations incorporelles</b>				
	Concessions, brevet et droits similaires				
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Immobilisations corporelles</b>				
	Constructions				
	Inst. techniques, matériels et outillage	16 716	15 727	989	3 722
	Autres immobilisations corporelles	32 923	25 035	7 888	10 921
	Immobilisations corporelles en cours	1 200		1 200	
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>50 839</b>	<b>40 762</b>	<b>10 077</b>	<b>14 643</b>
	<b>Immobilisations financières</b>				
Autres immobilisations financières					
Autres titres immobilisés					
<b>TOTAL (III)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
	<b>1. TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE I+II+III</b>	<b>50 839</b>	<b>40 762</b>	<b>10 077</b>	<b>14 643</b>
A c t i f  c i r c u l a n t	<b>Stocks</b>				
	<b>Avances et acomptes versés</b>				4 398
	<b>Créances</b>				
	Clients et comptes rattachés	2 957		2 957	1 635
	Autres créances	49 255		49 255	66 660
	Capital souscrit et appelé, non versé				
	Produits à recevoir	3 811		3 811	
<b>Disponibilités</b>	10 842		10 842	38 555	
<i>Compte de régularisation</i>	<b>Charges constatées d'avances</b>	2 651		2 651	59
	<b>2. TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>69 516</b>	<b>0</b>	<b>69 516</b>	<b>111 307</b>
	<b>TOTAL GENERAL 1+2</b>	<b>120 355</b>	<b>40 762</b>	<b>79 593</b>	<b>125 950</b>

## 2 - BILAN PASSIF AU 31-12-2013

		N	N-1
<b>Capitaux</b>  <b>p</b> <b>r</b> <b>o</b> <b>p</b> <b>r</b> <b>e</b> <b>s</b>	Fonds associatif avec droit de reprise	7 500	10 000
	Réserves de trésorerie		
	Report à nouveau	5 892	5 970
	Résultat en instance d'affectation		
	<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>-23 940</b>	<b>-78</b>
	Subventions d'équipement	899	3 128
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>-9 649</b>	<b>19 020</b>
<b>Provisions</b>			
<i>pour risques</i>	Provisions pour risques		
<i>&amp; charges</i>	Provisions pour charges		
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	Fonds dédiés	19 913	22 257
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>19 913</b>	<b>22 257</b>
<b>D</b> <b>e</b> <b>t</b> <b>t</b> <b>e</b> <b>s</b>	Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	8 123	11 453
	Avances et acomptes reçus		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 983	18 420
	Dettes fiscales et sociales	47 722	46 483
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		392
<i>Compte de régularisation</i>	Produits constatés d'avance	1 501	7 926
	<b>TOTAL (IV)</b>	<b>69 329</b>	<b>84 673</b>
	<b>TOTAL GENERAL (I à IV)</b>	<b>79 593</b>	<b>125 950</b>



## 3. COMPTE DE RESULTAT 2013

	N	N-1	% N/N-1
<b>Produits d'exploitation (I)</b>	<b>388 709</b>	<b>546 466</b>	<b>-28,87%</b>
Prestations de services	61 909	190 739	-67,54%
Subvention d' exploitation	308 693	336 361	-8,23%
Reprise sur amortissement, provisions & transfert de charges	6 717	13 280	-49,42%
Autres produits	11 390	6 087	87,12%
<b>Charges d'exploitation (II)</b>	<b>410 904</b>	<b>548 300</b>	<b>-25,06%</b>
Achats de matières premières			
Autres achats et charges externes	187 924	299 537	-37,26%
Impôts - taxes et versements assimilés		926	-100,00%
Salaires et traitements	148 058	162 071	-8,65%
Charges sociales	67 806	75 196	-9,83%
Dotations d'exploitation			
<i>Sur immobilisations (amortissements)</i>	7 102	7 602	-6,58%
<i>Fonds dédiés</i>		417	-100,00%
<i>Provisions pour risques &amp; charges</i>		200	-100,00%
Autres charges	14	2 351	-99,40%
<b>1 - RESULTAT D' EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-22 195</b>	<b>-1 834</b>	
<b>Produits financiers (III)</b>	<b>361</b>	<b>932</b>	
<b>Charges financières (IV)</b>	<b>431</b>	<b>578</b>	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>-70</b>	<b>354</b>	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1+2)</b>	<b>-22 265</b>	<b>-1 480</b>	
<b>Produits exceptionnels (V)</b>	<b>3 090</b>	<b>1 457</b>	
<b>Charges exceptionnelles (VI)</b>	<b>4 765</b>	<b>55</b>	
Sur opération de gestion	4 765	55	
Dotations exceptionnelles aux amortissements & provisions		0	
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>-1 675</b>	<b>1 402</b>	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>392 160</b>	<b>548 855</b>	
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>416 100</b>	<b>548 933</b>	
<b>5 - BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-23 940</b>	<b>-78</b>	

**ANNEXE AU BILAN**  
**EXERCICE 2013**

**1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**

**1.1. Conventions et accords**

**1.1.1. Conventions annuelles avec l'Etat et les collectivités publiques**

- Etat/DRAC de Haute Normandie : convention financière annuelle.
- Région Haute-Normandie, convention financière annuelle et convention dans le cadre du dispositif « Emploi tremplin Régionaux ».
- Département de la Seine–Maritime, convention financière annuelle.
- Commune d'Arques-la-Bataille, convention de mise à disposition et rétrocession de frais de travaux sur le bâtiment (2 144 € H.T.)

**1.1.2. Conventions avec le secteur professionnel**

- ODIA, « garantie financière » pour la diffusion du concert *Un Requiem Allemand du temps de Bach* par Ludus Modalis.
- SPEDIDAM, convention financière pour l'aide à la création et à la diffusion dans le cadre du festival.

**1.1.3. Conventions avec les entreprises du secteur privé**

- Sogères, convention de mécénat.
- Sodineuf Habitat Normand, convention de mécénat.
- Stradibus, convention de partenariat.

**1.1.4. Conventions et accords commerciaux avec des entreprises partenaires**

- L'Autre Monde :
  - Convention de prestation pour la Direction artistique (25 020 € H.T.)
  - Contrat de coproduction pour l'édition d'un DVD du spectacle du Théâtre de l'incrédule (5 000 € H.T.). Sortie prévue en juillet 2014.
- Froglog, échanges commerciaux pour 1 150 € H.T., dont :
  - 760 € pour la plateforme E-mailing,
  - 390 € pour la gestion des E-mailings ;

**1.2. Evénement exceptionnel**

Par courrier en date du 27 septembre 2013 nous avons été informés d'un avis de contrôle de l'URSSAF ayant pour objet l'application des législations de sécurité sociale, d'assurance chômage et de garantie des salaires « AGS » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Par lettres recommandées AR en date du 6 décembre 2013, nous avons été informés que les observations consécutives aux vérifications entraînent des rappels de cotisations et contributions de sécurité sociale, d'assurance chômage et d'AGS pour un total (hors pénalités de retard) pour un montant total de 4 408 €, se décomposant comme suit :

- 56 €, erreur sur l'assiette CSG/CRD déclarée en 2012 ;
- 22 €, erreur de report concernant l'assiette déclarée au titre des AGS en 2011 ;
- 70 €, rémunérations déclarées à tort sous le statut de fonctionnaire (justificatifs manquants) ;
- 2 938 €, rappel Urssaf au titre de la règle de cumul pour frais professionnels et déduction forfaitaire des intermittents du spectacle ;

- 1 322 €, rappel de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS au titre de la règle de cumul pour frais professionnels et déduction forfaitaire.

## **2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C.).

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Créances : Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.
- Subventions d'investissement : Les subventions d'investissement font l'objet d'une réintégration au résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles financent.
- Présentation des fonds dédiés : Par dérogation aux principes de présentation du plan comptable, et afin d'assurer la cohérence du résultat d'exploitation, les engagements à réaliser sur ressources affectées figurent dans les charges d'exploitation sur la ligne « dotations d'exploitation fonds dédiés » et les reports de ressources non utilisées des exercices antérieurs figurent dans les produits d'exploitation sur la ligne « reprises sur amortissements, provisions et transfert de charges ». Les subventions d'exploitation concernées sont incluses sur la ligne « subventions d'exploitation » dans les produits d'exploitation.

- Principe de continuité d'exploitation

Les comptes de l'exercice ont été arrêtés dans l'hypothèse de la continuité d'exploitation. La situation nette négative de l'association est résolue par :

- un budget 2014 raisonnablement équilibré ;
- des subventions 2014 certaines. Elles sont garanties, d'une part, par la convention d'objectifs 2012/2014 et par des conventions annuelles ;
- un avenant à la convention signée avec Dieppe-Maritime qui permet l'anticipation du versement de la subvention 2014 (ramené de juin à mi-mars) et l'augmentation de l'acompte (75% au lieu de 50%) ;

Le plan de trésorerie pour les 12 prochains mois fait ressortir un solde négatif en janvier et février, couvert par :

- un découvert autorisé auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie (16 K€) ;
- un moratoire obtenu auprès de l'URSSAF pour l'étalement des dettes sociales (paiement des parts patronales pour 7 822 € reporté au 25 mars 2013) ;
- la possibilité d'un crédit Dailly sur la subvention DRAC auprès du Crédit du Nord ;

Par ailleurs, il ressort des dernières réunions avec nos partenaires institutionnels (principaux financeurs), la réitération d'un climat de confiance et le souci d'une continuation de l'activité en 2015 et les années suivantes.

## **3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN**

### **3.1. Bilan actif**

**3.1.1. Actif immobilisé sur l'exercice** : acquisition de deux ordinateurs pour un montant H.T. de 1 336 €, et acquisition d'un piano Pleyel (à restaurer) pour 1 200 € (immobilisation en cours).



- 3.1.2. Valeur résiduelle comptable des immobilisations : 10 076 €, dont 5 775 € pour le clavecin.
- 3.1.3. Clients et comptes rattachés : 2 957 €, dont 2 565 € dus par la Mairie d'Arques-la-Bataille et 392 € dus par le Chœur de Chambre de Rouen.
- 3.1.4. Autres créances : 49 255 €, dont 8 760 € pour solde de subvention Région, 35 000 € pour solde subvention de la Communauté d'Agglomération, 2 177 € au titre d'un « crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi » (C.I.C.E.), et 3 318 € au titre de crédits de TVA.
- 3.1.5. Produits à recevoir : 3 811 €, dont 1 917 € de la Région pour l'emploi tremplin et 756 € pour frais de formation et 1 138 € de l'AFDAS pour prise en charge de frais de formation.
- 3.1.6. Disponibilités : 10 842 €, dont 2 032 € sur le compte courant Caisse d'Épargne, 7 743 € sur le Livret A, 102 € sur le « Compte sur Livret Associatif », 228 € au Crédit du Nord, 737 € en caisse.
- 3.1.7. Charges constatées d'avance : 2 651 €, dont 2 401 € de frais de résidence et repérage pour le voyage culturel 2014, et 250 € pour l'autorisation de découvert Caisse d'Épargne de Normandie (CEN) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### **3.2. Bilan passif**

- 3.2.1. Fonds associatif avec droit de reprise : 7 500 € de Haute Normandie Active (2 500 € ayant étant remboursé fin 2013).
- 3.2.2. Report à nouveau : 5 892 € : cumul du résultat des exercices antérieurs.
- 3.2.3. Résultat de l'exercice : déficit de 23 940 €.
- 3.2.4. Subvention d'équipement : 899 €, solde de la subvention (18 259 €), déduction des quotes-parts versées aux résultats antérieurs (17 360 €).
- 3.2.5. Fonds dédiés : 19 913 €, dont 9 963 € pour l'inventaire et le catalogage des fonds musicaux anciens de Haute-Normandie (mission confiée par la DRAC), et 10 250 € pour l'édition de deux catalogues.
- 3.2.6. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : 8 123 € dus à la CEN, dont 6 621 € en capital pour l'acquisition du clavecin, 1 436 € en capital pour du matériel informatique et téléphonie, et 66 € au titre des intérêts courus.
- 3.2.7. Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 11 983 €, dont 9 456 € inscrits au titre des factures non parvenues à la fin de l'exercice.
- 3.2.8. Dettes fiscales et sociales : 47 722 €, dont 23 190 € au titre des provisions pour congés payés (charges sociales incluses), 23 795 € envers les organismes sociaux, et 737 € de TVA à régulariser.
- 3.2.9. Produits constatés d'avance : 1 501 €, dont 1 141 € de billetterie et 360 € de cotisations pour 2014.

## **4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**

### **Ventilation des produits d'exploitation pour un total de 388 708 €**

70604000	ODIA NORMANDIE	8 500 €
70605000	SPEDIDAM	3 500 €
70610000	BILLETTERIE FESTIVAL	20 605 €
70611000	BILLETTERIE SAISON	5 573 €
70620000	PARTENARIAT	1 500 €

70630100	PRESTATIONS/PROD DELEGUEES	11 500 €
70650000	AUTRES PRODUITS	6 730 €
70660000	MECENAT	4 000 €
74100000	SUBVENTION ETAT/DRAC	85 000 €
74200000	SUBVENTION REGION	73 000 €
74210000	SUBVENTION REGION « EMPLOI TREMLIN »	10 693 €
74300000	SUBVENTION DEPARTEMENT SEINE MARITIME	30 000 €
74400000	SUBVENTION DIEPPE-MARITIME	70 000 €
74500000	SUBVENTION COMMUNE ARQUES LA BATAILLE	40 000 €
75600000	COTISATIONS	2 625 €
75700000	Q.P. SUBV. REINTEGREE AU RESULTAT	2 229 €
75800000	PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	60 €
75810000	DONS	6 476 €
78900000	REPORT RESS. NON UTILISEES/EX. ANTERIEUR	2 344 €
79100000	TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION	4 374 €

## 5. AUTRES INFORMATIONS

### 5.1. Effectif salarié

L'effectif au 31 décembre 2013 était de quatre salariées (CDI) : trois emplois à plein temps (dont un « Emploi tremplin ») et une personne en charge de l'entretien (4 heures/semaine).

Au cours de l'exercice, l'association a eu recours à l'emploi d'intermittents du spectacle (artistes et techniciens) et de salariés - cas généraux en CDD (personnel d'entretien, maçon, techniciens).

### 5.2. Stagiaire

Au cours de l'exercice, l'association a eu recours à une stagiaire (du 15 avril au 27 août) par convention avec l'Université de Rouen.

### 5.3. Contributions volontaires en nature pour un total de 56 683 €, dont :

- 32 329 € de la Commune d'Arques-la-Bataille.
- 13 314 € pour le bénévolat et les hébergements chez l'habitant.
- 11 040 € pour autres contributions (prêt de matériel, locaux...)

### 5.4. Délivrance de reçus fiscaux :

84 reçus ont été établis pour la somme de 10475 €, dont 4000 € au titre du mécénat, et 6475 € pour les dons perçus et les cotisations des adhérents (part excédent le montant de la cotisation de base).

### 5.5. Engagements hors bilan

#### 5.5.1. Engagements financiers reçus

Une autorisation de découvert pour un montant de 16 000 € a été accordée par la CEN.

#### 5.5.2. Droit Individuel à la formation (DIF)

A la fin de l'exercice, le cumul des heures s'élevait à :

- 125 heures pour Christine Colard
- 126 heures pour Alexandra Courraëy (plafond Syndéac).
- 53 heures pour Sarah Redin.

## **5.6 Rémunération des dirigeants bénévoles ou salariés**

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 44767 €.